Rapport public Parcoursup session 2025

Lycée Léonard De Vinci - BTS - Production - Management économique de la construction - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mercredi 01 octobre 2025.

Lycée Léonard De Vinci - BTS - Production - Management économique de la construction - en apprentissage (27067)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Lycée Léonard De Vinci - BTS - Production - Management économique de la construction - en apprentissage (27067)	Jury par défaut	Tous les candidats	15	180	4

Les critères utilisés en 2025

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Eléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Résultats académiques	notes des différentes matières	Très important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	méthodologie	appréciations bulletins et fiche avenir	Très important
Savoir-être	Savoir-être	appréciations bulletins et fiche avenir	Très important
	implication	appréciations bulletins et fiche avenir	Très important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	projet de formation motivé / CV	Essentiel
Engagements, activités et centres d’ intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Autres	projet de formation motivé / fiche avenir	Important

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) en séries générale et technologique dans l'examen des vœux

Prenez-vous en compte les enseignements de spécialité (voie générale et technologique) dans votre examen des candidatures ?

Non.

Critères éliminatoires

Préciser les critères quantitatifs voire qualitatifs qui conduisent à ne pas classer certains candidats lors de l'examen des candidatures

Ne sont pas classés les candidats dont le parcours ou la spécialité suivie au lycée ne présentent aucun lien avec les compétences attendues dans les métiers du BTP (absence totale de formation ou d'expérience technique dans les domaines du bâtiment, des travaux publics, ou du génie civil).
Sont également écartés les dossiers comportant :

- un avis réservé du chef d'établissement dans la fiche Avenir,
- un manque manifeste de motivation ou un projet professionnel sans lien avec la formation,
- une absence de contrat d'apprentissage identifié ou de démarche active de recherche,
- ou encore des résultats scolaires et comportements (assiduité, engagement, attitude) ne garantissant pas la capacité à suivre une formation en alternance exigeante.

Critères « parcours en cordée de la réussite »

Vous avez indiqué au moment du paramétrage de vos critères généraux d'examen des vœux que votre formation prendrait en compte la participation des lycéens à une cordée de la réussite.Préciser si cette prise en compte a été effective lors de l'examen des candidatures

Prise en compte pour départager les candidats

Les modalités d’examen des vœux

Les modalités d'examen des voeux

Les dossiers de candidature sont examinés par la commission d’examen des vœux constituée au sein de l’établissement, conformément à la réglementation en vigueur.
La commission se réunit sous l’autorité du chef d’établissement et comprend des enseignants de la spécialité concernée ainsi qu’ un représentant de l’équipe de direction.
Chaque dossier est étudié à partir des éléments figurant dans la fiche Avenir et du projet de formation motivé du candidat.
L’examen s’appuie sur les attendus nationaux de la formation et sur les éléments pédagogiques transmis par les équipes.
Les appréciations individuelles sont discutées collectivement avant validation de la proposition d’avis final par le chef d’ établissement.
La commission se réunit une fois l’ensemble des dossiers complets, selon un calendrier défini en cohérence avec la procédure Parcoursup.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Un traitement algorithmique permettant essentiellement, à partir des données quantitatives et qualitatives figurant dans les dossiers, de calculer les moyennes des notes récupérées ou attribuées aux candidats, a été mis en œuvre par la commission d’ examen des vœux afin de l’aider dans ses travaux, et non se substituer à elle.
Ce traitement automatisé, dont le paramétrage a été effectué par la commission d’examen des vœux en fonction des critères que ses membres ont définis, a été utilisé pour effectuer une première analyse des candidatures et un pré-classement de ces dernières.
La commission d’examen des vœux s’est en partie fondée sur ces éléments pour apprécier les mérites des candidatures.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Les formations du secteur BTP en apprentissage valorisent avant tout la cohérence entre le projet professionnel et le parcours du candidat. Les commissions d'examen des vœux apprécient les candidatures démontrant une motivation claire pour les métiers du bâtiment, des travaux publics ou du génie civil, appuyée par des expériences concrètes (stages, chantiers, projets techniques, engagement associatif, etc.).
Un projet de formation motivé personnalisé, qui met en évidence la compréhension des exigences de l'apprentissage et l'envie de s'investir sur le terrain, constitue un véritable atout.
Les candidats sont encouragés à prendre contact avec des entreprises, à préparer leur recherche de contrat et à s'informer sur les contenus et débouchés de la formation pour formuler un projet professionnel cohérent, réaliste et construit.

Signature :
Stephane DEVIN,
Chef d'établissement de l'établissement Lycée Léonard De Vinci